PLAN LOCAL D'URBANISME
Commune de Plestin-les-Grèves

Documents graphiques du règlement
Partie centrale

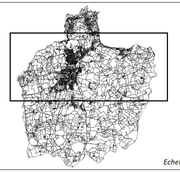

Echelle 1/4000

P.L.U. arrêté le :	25 août 2016
P.L.U. approuvé le :	23 mars 2017
P.L.U. modifié le :	1er février 2022

Emplacement réservé n°	Situation	Objet	Superficie	Bénéficiaire
ER 1	Bourg : Hent an Ti Skoll	Elargissement de la voirie	728 m²	Commune
ER 2	Pointe de l'Armorique : Hent Fleurinec - Impasse Run Rouz	Prolongement de la voirie	913 m²	Commune
ER 3	Bourg : Lestrezec	Création d'une voirie	426 m²	Commune
ER 4	Bourg : Kerarsaman	Elargissement de voirie	792 m²	Commune
ER 5	Bourg : rue du Stade	Agrandissement du cimetière communal	4 154 m²	Commune
ER 6	Kerlewez	Création d'un chemin pédestre	2 094 m²	Commune

Limites de zones

Espaces paysagers protégés au titre de l'article L.151-23 du CU

Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du CU

Site archéologique de degré 2

Site archéologique de degré 1

Espaces Boisés Classés au titre de l'article L. 113-1 du CU

Espaces proches du rivage

Linéaire de protection du commerce et de l'artisanat

Haie ou talus protégé au titre de l'article L.151-23 du CU

Bâti remarquable protégé au titre de l'article L.151-19 du CU

Bâti d'intérêt patrimonial ou architectural protégé au titre de l'article L.151-19 du CU

Mur protégé au titre de l'article L.151-19 du CU

Zones Humides

Cours d'eau identifiés

Périmètre de centralité commerciale

Sentier patrimoine protégés au titre de l'article L. 151-38 du CU

Secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation

Zones du PLU

- UA : zone urbaine centrale
- UB : zone urbaine en frange du centre-ville
- UC : zone urbaine essentiellement en habitat individuel
- UE : zone urbaine dédiée aux grands équipements
- UY : zone urbaine dédiée aux activités économiques
- UL : zone urbaine destinée aux activités touristiques et de loisirs
- UN : zone urbaine inscrite dans un cadre naturel et paysager, à proximité du littoral
- 1AU : zone à urbaniser
- 2AU : zone à urbaniser à long terme
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière

